

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 novembre 2014
(convocation du 21 novembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme KISS Andréa à Mme. BOST Christine
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud
M. FETOUEH Marik à M. ROBERT Fabien
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30
Mme JARDINE Martine à Mme FERREIRA Véronique
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice jusqu'à 10h25
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

EXCUSES :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Association Conservatoire des Races d'Aquitaine - Programme d'actions sur la Communauté urbaine de Bordeaux : animation des sites conservatoires et restauration d'une bergerie à Saint-Aubin-de-Médoc - Subvention 2014 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conservatoire des Races d'Aquitaine est une association loi 1901 à but non lucratif. Il a été créé en 1991 pour faire face à la disparition de la diversité biologique et culturelle en lien avec les races d'animaux d'élevage. Il agit en synergie avec les acteurs professionnels, institutionnels, scientifiques et associatifs afin de garantir une gestion pérenne de la biodiversité des animaux d'élevage. L'association compte 43 adhérents. Elle emploie 3 salariés (dont 2,1 équivalents temps plein travaillé).

Depuis plusieurs années, le Conservatoire des Races d'Aquitaine assure la sauvegarde des races locales menacées d'extinction et favorise leur mise en valeur. A ce titre, il conduit des actions concertées avec les collectivités, les associations et des éleveurs afin de les aider à utiliser ces races originales et rustiques pour leur conservation et leur valorisation.

1 – Dans les années précédentes, le Conservatoire des Races d'Aquitaine a bénéficié des subventions communautaires pour un montant total de 6 000 €, se décomposant comme suit :

Délibération n° 2010/0849 du 26 novembre 2010 Subvention au titre de l'Expérimentation de l'écopastoralisme et de la gestion d'espaces naturels sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux par un troupeau transhumant ovins-caprins	3 000 €
Délibération n° 2013/0280 du 26 avril 2013 – Animation des sites conservatoires – Subvention de fonctionnement	3 000 €

2 - Bilan des interventions du Conservatoire en 2013

• **Préservation et valorisation de la race bovine Bordelaise**

De nouveaux acteurs sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux, notamment, sont intéressés pour se joindre à cette démarche de préservation collective (villes de Bègles, Pessac, Parcs cimetières d'Artigues-près-Bordeaux et Mérignac, Ferme Fourcade à Bruges).

Le Conservatoire développera ainsi son action de conservation et pourra répondre aux nouvelles sollicitations sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ce travail implique l'évaluation des projets et une expertise pour l'acquisition et la mise en place du pâturage extensif, la mise à disposition et le transport des animaux pour la reproduction et pour l'arrivée sur les nouveaux sites et le suivi des sites pépinières pour l'élevage des jeunes sélectionnés.

- **Préservation et valorisation de la race ovine Landaise**

Cette opération est conduite en priorité sur la Commune de Saint-Aubin-de-Médoc en forêt communale, en partenariat avec les communes voisines d'Avensan et Salaunes.

Ce travail implique une mission continue de surveillance et de logistique autour du troupeau, le suivi de la reproduction des animaux et l'affouragement en période hivernale.

- **Valorisation alimentaire de l'élevage**

Le Conservatoire a réalisé une étude en partenariat avec Bordeaux Science Agro pour évaluer la faisabilité et la mise en place d'un circuit court de valorisation des productions réalisées sur la Communauté urbaine de Bordeaux, en commençant par la commercialisation de la viande d'agneaux puis par le veau Bordelais.

Enfin, quelques projets locaux démarrent, en plus du développement évoqué, et notamment les actions suivantes :

- maison de la Nature et Parc du Moulineau (Gradignan),
- découverte du pastoralisme en forêt (Saint-Aubin-de-Médoc ou autres),
- projet d'installation d'éleveur (Mérignac),
- parcs Cimetières de La Cub (Mérignac et Artigues-près-Bordeaux).

3 - Le projet du Conservatoire sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux en 2014

En 2014, l'action du Conservatoire porte sur 2 volets :

Volet I - Élevage, écopastoralisme et biodiversité : ce volet comporte une série d'actions sur plusieurs communes de la Communauté urbaine de Bordeaux : Ambarès-et-Lagrave, Bordeaux, Bruges, Gradignan et Lormont.

Volet II - Restauration d'une bergerie dans le cadre du sylvopastoralisme.

3.1 - Élevage, écopastoralisme et biodiversité

Le Conservatoire des Races d'Aquitaine intervient sur une dizaine de communes de la Communauté urbaine de Bordeaux.

- Il intervient pour la gestion des espaces naturels d'intérêt écologique de la Communauté urbaine de Bordeaux ; il assure des actions d'entretien des milieux naturels, des espaces forestiers, des milieux humides (espaces communaux, forêts communales) ;
- Il met en place des actions de développement et d'agriculture durable : utilisation des races animales rustiques pour une agriculture écologique, des élevages extensifs, la lutte contre la déprise agricole ;
- Il crée des sites d'élevage et aide l'installation des éleveurs sur la Communauté urbaine de Bordeaux et à proximité immédiate ; il participe à la création d'une activité économique de proximité ;
- Il œuvre pour la biodiversité en milieu périurbain ainsi que pour la formation et la sensibilisation du public, des scolaires sur le territoire communautaire.

Le Conservatoire mettra en œuvre les actions suivantes :

Action 1 - Développer le sylvopastoralisme en forêt communale de St-Aubin-de-Médoc

Dans le cadre de cette action, le Conservatoire procédera à :

- l'évaluation des pratiques et techniques liées au sylvopastoralisme, notamment au moyen de la conduite du troupeau de 400 ovins et caprins en forêt, de modalités d'organisation du pastoralisme itinérant en forêt, d'actions techniques nécessaires au développement du sylvopastoralisme (frais sanitaires et de laboratoire, réalisation d'enclos fixes et mobiles, matériel de transport...) ;
- la réalisation d'une étude scientifique avec l'université de Bordeaux 1 afin d'évaluer l'impact des herbivores sur les sous-bois de la forêt et d'étudier la valeur fourragère et minérale de la végétation de sous-bois de pins ;
- la gestion des milieux naturels et la restauration des paysages portant sur les lagunes forestières et les landes ouvertes.

Action 2 - Gestion des espaces naturels par l'élevage et l'écopastoralisme sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux

Dans le cadre de cette action, le Conservatoire :

- mettra en place un écopastoralisme sur 20 ha de prairies bocagères de la Commune de Bordeaux, à proximité du Parc Floral. La gestion de ces espaces naturels est assurée par un troupeau de vaches conservatoires bordelaises en association avec des petits chevaux de la race landaise. Un suivi scientifique de cette opération sera assuré par des naturalistes de la réserve naturelle nationale de Bruges ;
- assistera le gestionnaire de la réserve de Bruges pour la gestion des prairies humides par un troupeau de vaches marines (race autochtone en voie de disparition) et de chevaux landais (race adaptée aux milieux humides) ;
- pourra être sollicité par les communes et les services techniques afin de mener à bien leurs projets de gestion d'espaces naturels ou agricoles en déprise dans le cadre d'un développement durable et écologique. Il se mettra à disposition des communes et des services communautaires pour évaluer ces projets et définir les modalités d'intervention.

Action 3 - Crédit et développement d'élevages sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux

Dans le cadre de cette action, le Conservatoire procédera au développement de :

- l'élevage de race bordelaise à Bruges, sur la ferme Fourcade ;
- l'élevage ovin à Villenave d'Ornon, auprès de l'Institut National de la Recherche Agronomique ;
- de petits élevages fermiers et familiaux, notamment à Ambarès-et-Lagrave, Gradignan et Lormont : le Conservatoire accompagne les nouvelles demandes des habitants de zones périurbaines ou rurales de la Communauté urbaine de Bordeaux qui souhaitent installer des petits élevages fermiers ou familiaux de volaille et de basse-cour traditionnels chez eux.

Action 4 - Animations et opérations pédagogiques sur la Communauté urbaine de Bordeaux

Dans le cadre de cette action, le Conservatoire procédera à une animation et un accueil du public sur des sites conservatoires, sur la ferme pédagogique de Mérignac ; à des actions pédagogiques auprès de publics scolaires.

Action 5 - Développer une activité économique de proximité en lien avec les élevages de la Communauté urbaine de Bordeaux et de sa périphérie

Cette action a pour but d'établir des circuits courts de commercialisation en aval des élevages :

- production de viande bovine bio à Bruges,
- circuit de production de veaux sur les Communes de Bordeaux, Mérignac et Léognan,
- circuit de production de viandes d'agneau et de mouton sur les communes de Saint-Aubin-de-Médoc, Cestas et Avensan.

Le budget prévisionnel du projet d'élevage, d'écopastoralisme et biodiversité

BUDGET PRÉVISIONNEL € H.T.

DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Coordination technique	9 200	Région Aquitaine	15 000 32,6%
Berger (mi-temps)	10 600		
Animation (20 %)	4 600	Conseil général de la Gironde	15 000 32,6%
Prestation secrétariat	1 700		
Frais de structure	1 200		3 000 6,5 %
Prestations techniques	4 200	Communauté urbaine de Bordeaux	
Equipements, matériel d'élevage	6 500		3 000 6,5 %
Frais sanitaires, soins	2 400	Communes (en attente de réponse)	
Matériel et transport des animaux	3 700		10 050 21,8 %
Missions et déplacement	1 950	Fonds propres, vente de produits	
Total dépenses	46 050	Total recettes	46 050

3.2 - Restauration d'une bergerie dans le cadre du sylvopastoralisme à Saint-Aubin de Médoc

Cette opération de restauration concerne une bergerie traditionnelle de la lande médoquine et girondine assortie d'une cabane de berger. La bergerie restaurée et ses multiples usages techniques et pédagogiques contribueront à la mise en valeur globale du site.

Elle s'intègre dans une opération plus large de relance de l'élevage pastoral en forêt communale sur le territoire de Saint-Aubin de Médoc avec comme prolongement le projet « Transhumance en Gironde », regroupant plusieurs autres communes.

L'objectif est la valorisation écologique des forêts communales, leur entretien par écopastoralisme avec un troupeau itinérant de moutons landais, une race locale en voie de disparition. Cette opération a également une vocation scientifique (suivi par l'université de Bordeaux et l'I.N.R.A.) et une valeur d'exemplarité en vue d'être dupliquée sur d'autres sites.

Urgence de la situation

Le bâtiment de la bergerie, ancien, se dégrade rapidement depuis l'effondrement d'une partie de la toiture qui laisse à nu certains éléments de charpente. La protection et la mise en sécurité de ce bâtiment, avant restauration, sont urgentes.

Une deuxième bergerie, actuellement démontée, sera utilisée pour compléter le stock de bois nécessaire.

Plusieurs usages seront recherchés :

- la bergerie sera utilisée dans sa vocation originelle pour accueillir le troupeau itinérant de moutons de race landaise qui assure la gestion et l'entretien des forêts communales de ce secteur ainsi que le berger. Il s'agit d'une opération nouvelle sur le département de la Gironde.
- ouverture au public et aux scolaires lors des manifestations et animations pédagogiques organisées autour du site : découverte du pastoralisme en forêt, la forêt au fil des saisons, la fête de la transhumance, des animations scolaires.
- un élément original du paysage, entouré d'un airial de chênes tout en étant bien visible dans le paysage, au milieu des prairies naturelles.

Le budget prévisionnel du projet de restauration d'une bergerie dans le cadre du sylvopastoralisme

BUDGET PREVISIONNEL, € HT

DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant	
Prestations travaux bergerie		- Conseil général de la Gironde	10 000	27,7 %
Architecte	25 432	- Région Aquitaine	6 500	18,0 %
Petit matériel, équipement technique	1 800	- Communauté urbaine de Bordeaux	6 500	18,0 %
Local technique (cabane)	2 500	- Mécénat	5 000	13,8 %
	6 400	- Fondations du patrimoine	4 000	11,1 %
		- Souscription publique	2 500	6,9 %
		- Fonds propres	1 632	4,5 %
Total dépenses	36 132	Total recettes	36 132	

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011, relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant, notamment, à accompagner les associations pour les projets agricoles et pour les actions visant à protéger et valoriser les espaces agricoles.

- **Intérêt communautaire** : le Conservatoire des Races d'Aquitaine intervient sur une dizaine de communes de la Communauté urbaine de Bordeaux.
- **Ouverture ou service rendu au public** : site de la bergerie ouvert au public dans un but pédagogique et à l'adresse particulière des enfants.
- **Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages** : gestion des espaces naturels d'intérêt écologique de la Communauté urbaine de Bordeaux ; actions d'entretien des milieux naturels, des espaces forestiers, des milieux humides (espaces communaux, forêts communales).
- **Cofinancements** : outre les fonds propres de l'association, ce projet bénéficie de l'apport des financeurs suivants : le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde, ainsi que de mécénat et fondations du patrimoine.

4 - La participation communautaire s'effectuera sous forme d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € et d'une subvention d'investissement de 6 500 € aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2311-7,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE la Communauté urbaine de Bordeaux a la volonté de soutenir les actions qui visent au maintien de la biodiversité et à la gestion raisonnée des espaces naturels et agricoles de son territoire,

DÉCIDE

Article 1 – Une subvention d'investissement de 6 500 € et une subvention de fonctionnement de 3 000 € sont attribuées à l'association Conservatoire des Races d'Aquitaine pour l'année 2014.

Article 2 – Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ces subventions.

Article 3 – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours :

3 000 € en section de fonctionnement: opération 05P012O001 « Agriculture et Production Alimentaire métropolitaines » - chapitre 65 – compte 6574 – fonction 833 – CDR UD00,

6 500 € en section d'investissement : opération 05P012O001 « Agriculture et Production Alimentaire métropolitaines » chapitre 204 – compte 20422 – fonction 833 – CDR UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 DÉCEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 15 DÉCEMBRE 2014

M. NOËL MAMERE